Actualité



Chèque Énergie 2025 : un envoi décalé en novembre

Envoi du chèque énergie 2025 décalé en novembre

En raison d'une modification des modalités d'attribution, l'envoi du chèque énergie pour l'année 2025 interviendra exceptionnellement en novembre. Les années précédentes, l'envoi avait lieu dans le courant du mois d'avril, juste après la fin de la trêve hivernale des coupures d'énergie.

Le ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, Marc Ferracci, a appelé à de la souplesse de la part des fournisseurs envers les foyers qui pourraient se retrouver en retard sur leurs paiements en attendant l'envoi du chèque.

Pour connaître les dates d'envoi du chèque énergie en 2025, consultez le calendrier officiel des envois.

Changements dans les critères d'attribution

Compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation, afin d'éviter les doublons lors de l'envoi du chèque par logement, l'attribution se basera sur :

- ✓ le numéro de Point De Livraison (PDL) d'électricité du logement,
- ✓ les revenus du foyer fiscal du titulaire du contrat de fourniture d'électricité.

Un décret et deux arrêtés du 31 juillet 2025 viennent préciser les modalités de mise en œuvre du chèque énergie pour l'année 2025, ainsi que les critères d'éligibilité.

Une liste des bénéficiaires sera établie grâce aux informations détenues par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les données des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité (GRD) et celles des fournisseurs d'électricité. Cela permettra une attribution automatique du chèque énergie au plus grand nombre.

> **Les personnes qui n'auront pas été identifiées par ces croisements de fichiers et qui ne recevront pas le chèque en novembre 2025 devront se signaler** en renseignant leurs informations sur un portail en ligne dédié ou par courrier.

Evolution du site chequeenergie.gouv.fr

Depuis juillet, de nouvelles modalités ont été ajoutées sur le site chequeenergie.gouv.fr. Une fois le chèque énergie réceptionné, vous pourrez le dématérialiser en e-chèque. Le « e-chèque » affichera directement le montant de votre subvention dans votre espace personnalisé. Une nouvelle option permettra aux bénéficiaires de l'utiliser en plusieurs fois auprès de différents fournisseurs d'énergie.

Pour en savoir plus sur le chèque énergie :

> Je lis l'actualité du ministère en charge de l'énergie : Comment bénéficier du chèque énergie ?

> Je consulte la fiche « chèque énergie ».

> J'appelle le n° vert 0 805 204 805 (service et appel gratuit) ou je consulte le site chequeenergie.gouv.fr

> Je consulte :

- l'article 173 de la loi de finances pour 2025
- les articles L124-1 et suivants et les articles R1241-1 et suivant du code l'énergie

Actualité du 31 mars 2025, mise à jour le 7 août 2025.

énergie-info **Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :**
Je consulte le site internet www.energie-info.fr ou je contacte le 0 800 112 212 Service & appel gratuits